

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 26 mars 2019, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 2 avril 2019 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PRÉAU, E. CHAPILLON, M.H. MOUTURAT, P. MADELÉNAT, M.LUTGEN, F. RAGOBERT, C. CAGNAT, R. LECOLLE.

Absent excusé: M.TOUSSAINT (pouvoir à M-H.MOUTURAT).

Secrétaire de séance : R.LÉCOLLE

ORDRE DU JOUR

- ❖ Comptes administratifs de 2018.
- ❖ Comptes de gestion de 2018.
- ❖ Affectation des résultats de 2018.
- ❖ Vote des budgets 2019.
- ❖ Subvention d'équilibre.
- ❖ Vote des taux des taxes locales pour 2019.
- ❖ Demande d'assistance financière d'un ancien employé communal.
- ❖ Bilan des marchés publics de 2018.
- ❖ Rapport CLECT de novembre 2018.
- ❖ Emplois saisonniers.
- ❖ Décisions du Maire.
- ❖ Affaires diverses.
- ❖ Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Retirer : Emplois saisonniers pour l'été 2019

CM-2019/09 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

⇒ Budget principal

	OPERATIONS EXERCICE 2018		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2018	2017 REPORTE	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	727 589,06	421 715,42	305 873,64	-125 181,88	180 691,76
FONCTIONNEMENT	1 215 583,63	880 548,26	335 035,37	522 827,44	857 862,81
TOTAL CUMULE	1 943 172,69	1 302 263,68	640 909,01	397 645,56	1 038 554,57

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2018		RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
	Recettes	Dépenses	2018	2017 REPORTE	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	0,00	194 000,00	-194 000,00	201 807,46	7 807,46
FONCTIONNEMENT	0,82	0,00	0,82	0,00	0,82
TOTAL CUMULE	0,82	194 000,00	-193 999,18	201 807,46	7 808,28

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	Recettes	Dépenses	2018	2017 REPORTE	CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	73 383,29	86 532,67	-13 149,38	2 470,51	-10 678,87
FONCTIONNEMENT	18 142,95	10 380,40	7 762,55	41 663,36	49 425,91
TOTAL CUMULE	91 526,24	96 913,07	-5 386,83	44 133,87	38 747,04

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote**.

CM-2019/10 - COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 :

- Du budget principal de la commune,
- Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandès,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CM-2019/11 - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Madame BARON, adjointe aux finances, après avoir donné toutes les explications nécessaires, propose au conseil municipal d'effectuer la reprise et l'affectation anticipée des résultats de l'exercice 2018 avant le vote du budget primitif 2019 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 215 583,63	727 589,06	1 943 172,69
Dépenses de l'exercice	880 548,26	421 715,42	1 302 263,68
Résultat de l'exercice 2018	335 035,37	305 873,64	640 909,01
Résultat antérieur reporté (Cne)	522 827,44	- 125 181,88	397 645,56
RESULTAT CUMULE 2018	857 862,81	180 691,76	1 038 554,57
Restes à réaliser - Dépenses		176 900,00	
Restes à réaliser - Recettes		5 500,00	
Solde des R.A.R.		- 171 400,00	
Résultats définitifs	857 862,81	9 291,76	
Résultat affecté par anticipation (1068)			
Résultat après affectation (002)	857 862,81		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	0,82	-	0,82
Dépenses de l'exercice	-	194 000,00	194 000,00
Résultat de l'exercice 2018	0,82	- 194 000,00	- 193 999,18
Résultat antérieur reporté	-	201 807,46	201 807,46
RESULTAT CUMULE 2018	0,82	7 807,46	7 808,28
résultat à reporter au c/002	0,82		
Résultats définitifs à reporter (c/001)		7 807,46	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	18 142,95	73 383,29	91 526,24
Dépenses de l'exercice	10 380,40	86 532,67	96 913,07
Résultat de l'exercice 2018	7 762,55	- 13 149,38	- 5 386,83
Résultat antérieur reporté	41 663,36	2 470,51	44 133,87
RESULTAT CUMULE 2018	49 425,91	- 10 678,87	38 747,04
Restes à réaliser - Dépenses		20 800,00	
Restes à réaliser - Recettes		-	
Solde des R.A.R.		- 20 800,00	
Résultats définitifs	49 425,91	- 31 478,87	17 947,04
Résultat affecté par anticipation (1068)	31 478,87		
Résultat après affectation (002)	17 947,04		

Le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** la reprise et l'affectation anticipée des résultats tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessus.

CM-2019/12 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Préalablement au vote des budgets de la commune pour 2019, le conseil municipal accepte la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2018. Il a adopté, par chapitre en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement, les budgets primitifs 2019 qui s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	Fonctionnement	Investissement	Cumul
Budget principal	1 942 562	1 332 073	3 274 635
Aménag. Côte de Bréandes	181 208,28	177 507,46	358 715,74
Assainissement eaux usées	48 047	103 368	151 415

CM-2019/13 – SUBVENTION D'ÉQUILIBRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2224-2,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Vu la délibération n°2019/12 du 2 avril 2019 relative à l'approbation du Budget 2019 (Budget Principal et Budgets Annexes),

Considérant que l'équilibre de la section d'investissement du budget annexe assainissement ne peut être obtenu sans subvention du budget principal,

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité pour équilibrer le Budget Annexe assainissement de délibérer sur une subvention d'équilibre d'un montant de 17 653 € provenant du Budget Principal.

Il informe également les membres du conseil municipal qu'une recette de fonctionnement était prévue mais qu'elle n'a finalement pas été versée, ce qui, par conséquent provoque un déséquilibre sur le budget annexe assainissement.

Il précise que si toutefois cette recette parvient à être encaissée et qu'il s'avère donc que la subvention d'équilibre n'a plus de raison d'être, il sera procédé à l'opération inverse, à savoir que le budget annexe assainissement reversera tout ou partie de cette subvention d'équilibre au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le virement de la subvention d'équilibre du Budget Principal vers le Budget Annexe assainissement, pour un montant de 17 653 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au compte 2041642 pour le budget principal et au compte 131 pour le budget annexe assainissement,
- **PREND ACTE** du fait que si cette opération ne s'avère plus nécessaire ou seulement de façon partielle, une régularisation sera effectuée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

CM-2019/14 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2019

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2019 par rapport à celles de 2018 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 6 832 €, soit + 1.51 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 2.2 % décidée par la loi de finances pour 2019 et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2015 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2018	Taux proposés en 2019
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité de voter les taux 2019 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2019/15 - DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIERE ÉMISE PAR UN ANCIEN EMPLOYÉ

Un ancien employé communal, ayant travaillé au sein des services techniques de 2003 à 2014, demande un soutien financier à la Commune équivalent à la dette dont il lui est redevable, soit 1 694,60 €.

Dans son courrier, le demandeur explique qu'il se trouve, depuis plusieurs années, dans une situation financière difficile qui ne lui permet pas de restituer l'argent qu'il a trop perçu. Cette somme correspond au demi-traitement qui lui a été versé entre le 1^{er} mars 2012 et le 30 juin 2012, période d'attente de l'avis du comité médical départemental. Suite à la réception de cet avis, il s'est avéré que la personne concernée n'était pas en situation ouvrant droit à cette rémunération et devait donc la rembourser à la Commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas accéder à cette demande et d'attendre les préconisations de la Banque de France et de la Trésorerie Principale.

CM-2019/ 16- BILAN DES MARCHES PUBLICS PASSÉS EN 2018

Le conseil municipal prend acte des marchés à procédure adaptée (MAPA) passés dans le cadre des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée l'assemblée, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article 133 du Code des marchés publics.

- Le tableau de synthèse est annexé à la présente délibération.

CM-2019/17 - C.L.E.C.T. – APPROBATION DU RAPPORT DU 12 NOVEMBRE 2018

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 12 novembre 2018.

La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT du 12 novembre 2018 a eu pour objet la fixation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de l'Auxerrois. Le rapport qui a été élaboré à la suite de cette réunion doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE SOUS RÉSERVES** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion du 12 novembre 2018.
- **ÉMET LES RÉSERVES SUIVANTES** : Le plan de sauvegarde de la ville d'AUXERRE et les règlements locaux publicitaires des communes membres devront être pris en compte. Une clause de revoyure devra être insérée pour permettre des ajustements futurs.

CM-2019/18 - PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter une personne sous contrat pour « accroissement temporaire d'activité », dans le cadre de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Cette disposition permet d'employer un agent, de façon non permanente, pour une durée maximale de 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

La personne ainsi recrutée viendra en renfort, dans le but d'effectuer les tâches suivantes : surveillance des services périscolaires, assistance à l'école maternelle, entretien des locaux.

Sa rémunération sera calculée sur la base des indices afférents au 1^{er} échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques, de la fonction publique territoriale, majorée de 10 % pour les congés payés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ACCEPTE** le recrutement d'un agent, principalement affecté à la surveillance des services périscolaires, l'assistance à l'école maternelle, l'entretien des locaux, pour une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat correspondant,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget 2019.

CM-2019/19 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2019/03 du 14/02/2019 : Mission d'assistance juridique confiée à un cabinet d'avocats pour un taux horaire de 225 € HT.
- N° 2019/04 du 08/03/2018 : Convention de prestation de service balayage avec la Communauté de l'Auxerrois. Le coût horaire de la prestation balayage s'élève pour 2019 à 72,00 € /heure, et le tarif de traitement actualisé est de 118,67 € TTC /tonne.

AFFAIRES DIVERSES

- Dispositif participation citoyenne : Monsieur le Maire fait le point suite à la présentation de cette démarche et aux explications données par la gendarmerie en février dernier. Le principe de ce dispositif consiste à établir un lien entre les représentants de la Commune, des administrés et la gendarmerie. L'objectif est de renforcer la vigilance et la communication pour limiter les actes de malveillance au niveau local. La décision d'adhérer au dispositif sera soumise à la prochaine réunion du conseil municipal.

- Élections européennes : Elles se dérouleront le dimanche 26 mai prochain. Comme à l'accoutumée, le bureau de vote se situera dans la salle annexe de la mairie dite salle des mariages.

- Courrier d'un administré concernant le centre-bourg : Un habitant a adressé une lettre à la mairie pour soumettre l'idée de limiter les travaux et les frais, en installant simplement des ralentisseurs et des panneaux de signalisation au niveau de la RD158. Une réponse lui a été faite rappelant que le centre-bourg est un projet d'aménagement d'ensemble incluant la sécurité routière mais ne s'y limitant pas. Il a par ailleurs été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal et bien accueilli par la population lors des réunions publiques sur le sujet.

- Projet de maraîchage biologique : Un particulier recherche une parcelle suffisamment grande pour accueillir son projet professionnel de maraîchage biologique, soutenu par la

chambre d'agriculture et la Direction Départementale des Territoires (DDT). Il est envisagé de lui proposer d'exploiter une parcelle communale prévue à cet effet dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

- Organisation pendant la durée des travaux de la maison des associations : L'ancien logement communal situé en face de la mairie sera mis à disposition des associations à compter du 8 avril.

- Secrétariat de mairie : Céline CHEVALLIER travaille au sein du service administratif depuis le 7 mars dernier. Ses principales fonctions sont les suivantes : accueil physique et téléphonique, état civil, soutien à l'urbanisme, recensement, gestion des salles.

QUESTIONS DIVERSES

M-C. BARON : Remercie vivement les conseillers municipaux qui assurent le renfort au restaurant scolaire lorsque cela s'avère nécessaire.

L'Association des Parents d'Élèves de PERRIGNY (APEEP) réfléchit à la proposition qui lui a été soumise par les enseignants des écoles. Ceux-ci suggèrent que la kermesse annuelle ait lieu le vendredi après-midi plutôt que le samedi. Dans ces conditions, les instituteurs seraient prêts à préparer un spectacle avec les enfants.

M-H. MOUTURAT : Demande où en est le projet visant à offrir à la population la possibilité d'avoir accès aux informations communales sur smartphone. Richard LÉCOLLE est en charge de ce dossier. Des tests de comparaison entre deux applications sont en cours pour décider laquelle sera retenue.

P.MADELÉNAT : Signale le dysfonctionnement de l'éclairage extérieur sur le parking de la salle polyvalente. Stéphane VIGNOL répond que cela va être signalé aux agents des services techniques qui iront vérifier le spot concerné.

S.VIGNOL : Informe que la date limite de remise des plis pour l'appel d'offres des travaux de la Maison des Associations a été fixée au 3 avril 2019. La commission devrait se réunir rapidement pour procéder à leur ouverture.

L'entreprise en charge des travaux sur la toiture des écoles pour remédier aux fuites doit intervenir pendant les vacances d'avril et s'occupera de la salle polyvalente dans le courant de l'été.

Le prochain bulletin municipal est en cours de conception, sa distribution est prévue autour du 8 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 50.